



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine**

Service/bureau : UDAP du Doubs  
Affaire suivie par : Florent DOGNIN  
Tél : 03.81.65.72.10  
mél : florent.dognin@culture.gouv.fr

Besançon, le 26 juin 2024

L'Architecte des Bâtiments de France

Objet : Projet de périmètre délimité des abords \_ Grand'Combe-des-Bois  
Réf : FD/AD/2024/ Recommandé avec accusé de réception

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier d'étude de périmètre délimité des abords, réalisé par le cabinet Initiative A. & D. sur la communes de Grand'Combe-des-Bois, n'appelle pas d'observation particulière de ma part. Le périmètre tel que proposé et issu de cette étude recueillent donc un avis favorable de ma part et peuvent être soumis à l'enquête publique conjointe au plan local d'urbanisme intercommunal.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France  
Cheffe de l'Unité départementale de  
l'Architecture et du Patrimoine

Nadège BELLON

Mairie de Grand'Combe-des-Bois  
3 rue des Jonquilles  
25210 Grand'Combe-des-Bois

copie par courriel : INITIATIVE A. & D. (initiativead25@orange.fr)

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Doubs  
7 rue Charles Nodier – 25000 BESANCON

